

L'OPAH, pour qui ?

Les propriétaires occupants :

Vous pouvez bénéficier d'aides jusqu'à 80% du montant des travaux suivant leur nature et vos conditions de ressources.

Les propriétaires bailleurs :

Vous pouvez bénéficier d'aides financières pour vos travaux que votre logement soit loué ou vacant, suivant les travaux réalisés et le montant du loyer que vous pratiquez. Ces aides sont accompagnées de réduction d'impôts sur les revenus locatifs.

Les copropriétés :

Vous pouvez bénéficier d'un accompagnement pour l'organisation de votre copropriété et d'aides pour les travaux.

L'OPAH, pour quels travaux ?



Les travaux de mise aux normes et de lutte contre la dégradation (gros travaux, toiture, électricité, plomberie, aménagement intérieur...).



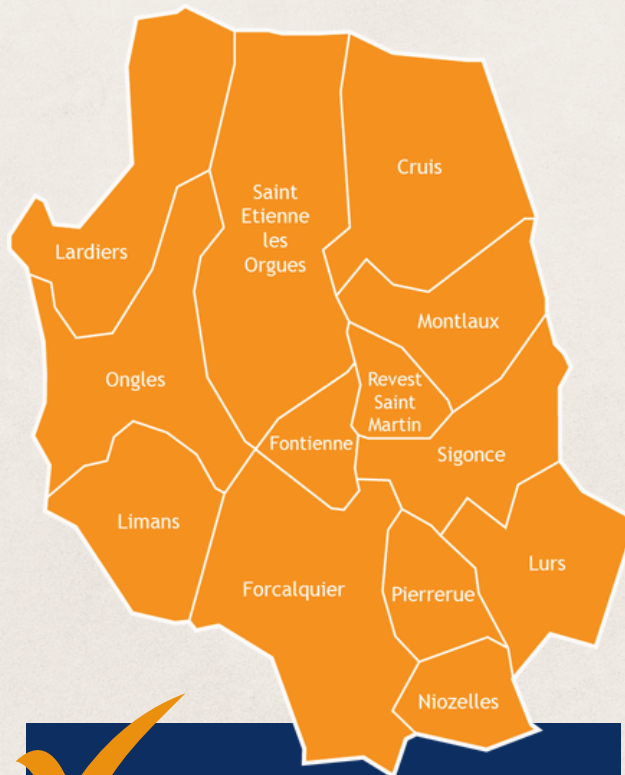
Les travaux d'économie d'énergie (isolation, chauffage, menuiserie...).



Les travaux d'adaptation du logement (installation d'une douche, rampes d'accès, monte escalier électrique...).



La remise en état d'un logement vacant.



Mexichrome Impressions - 2024

PÉRIMÈTRE DE L'OPAH

Les **13 communes** de la Communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure sont concernées par l'OPAH.

RENSEIGNEZ-VOUS !

Rencontrez un conseiller pour bénéficier d'un accompagnement gratuit, personnalisé, technique et financier.

04 90 74 09 18



OPAH
FORCALQUIER-LURE
OPÉRATION PROGRAMMÉE
D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRES ?

Nous vous aidons à rénover votre habitat.

ISOLER
RÉHABILITER
ADAPTER
AMÉLIORER
VALORISER



POURQUOI

une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat ?

La France a besoin de 200 000 logements

supplémentaires chaque année pour répondre à la demande et au changement de mode de vie de la population. Le territoire de Forcalquier n'échappe pas à cette problématique.

Notre volonté est d'agir auprès de deux cibles : les **primo-accédants** car de nombreux jeunes ne peuvent plus se loger et les **personnes âgées** en recherche de logements dans les centres anciens où se situent les services de proximité.

Nous avons décidé d'y répondre en lançant une **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)** avec plusieurs objectifs :

- lutter contre l'habitat indigne,
- favoriser l'adaptation des logements,
- permettre leur rénovation énergétique.

Pour y parvenir, plus de 3 millions d'euros seront investis avec le soutien de nos partenaires.

Pour **inciter les propriétaires à rénover** leur logement des aides importantes sont mobilisées pendant **5 ans**. Les **bailleurs** pourront également remettre leurs biens sur le marché de la location.

En parallèle, **la Ville de Forcalquier a augmenté son niveau d'intervention financière pour rénover les façades** des bâtiments avec comme priorité le désir de **favoriser l'attractivité, d'embellir la ville et d'améliorer le cadre de vie de ses habitants.**

David GEHANT

Président de la Communauté de communes
Pays de Forcalquier-Montagne de Lure
Maire de Forcalquier



OPAH
FORCALQUIER-LURE
OPÉRATION PROGRAMMÉE
D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

LES ÉTAPES

pour bénéficier d'un accompagnement gratuit et personnalisé

1. Prenez rendez-vous avec un conseiller au 04 90 74 09 18.
2. Un technicien visite votre logement et réalise un diagnostic.
3. Vous êtes accompagné pour constituer, déposer et suivre votre dossier.
4. Vous faites intervenir les entreprises pour réaliser vos travaux.
5. Les subventions vous sont directement versées après une visite de contrôle.



IMPORTANT

pour obtenir des aides de l'OPAH

- ✓ Les travaux ne doivent pas avoir commencé ! Le dossier doit être déposé impérativement avant le début du chantier.
- ✓ Selon les travaux, ils doivent être réalisés par **une entreprise** ou **un artisan** (certifié **RGE** - Reconnu Garant de l'Environnement).
- ✓ Votre logement ou immeuble doit avoir **plus de 15 ans**.
- ✓ Votre logement ou immeuble doit être dans le **périmètre d'intervention de l'OPAH** (cf. carte).

PLUS D'INFOS

Consultez le site internet
de la Communauté de communes
www.forcalquier-lure.com

